

sujet présentées à l'Unesco (3.342 et 3.343), qui ont d'ailleurs donné lieu par la suite à des initiatives de la part de cet organisme. La délégation canadienne ne prend aucune part aux débats à cette occasion.

Lors des sessions subséquentes de l'Unesco, le Canada s'est abstenu sur toute résolution ou décision relative à Jérusalem. Il ne fait exception à cette règle qu'une seule fois, en 1974, pour voter contre la résolution 3.427 qui entend retirer à Israël l'aide financière accordée par l'Unesco pour la poursuite de fouilles archéologiques.

La position tant publique que privée du Canada est la suivante: le problème du statut de Jérusalem et des Lieux saints doit, dans la réalité, être étudié et résolu uniquement dans le cadre d'un règlement global du conflit israélo-arabe. Par conséquent, le gouvernement ne sanctionne aucune initiative visant à modifier unilatéralement le statut de Jérusalem et, à l'appui de cette position, maintient son ambassade à Tel-

Aviv, à l'instar de la plupart des autres pays occidentaux. Des directives très strictes régissent également les déplacements de ses fonctionnaires, y compris ses diplomates, dans les territoires occupés par Israël depuis 1967.

Cette position s'inscrit dans la ligne de notre politique globale sur le conflit israélo-arabe, soit: équilibre, objectivité et appui des résolutions 242 et 338 exigeant que tous les États de la région, y compris Israël, vivent en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et affirmant le droit des Palestiniens d'être représentés à toutes négociations relatives à leur avenir. Il n'est pas sans importance de préciser que le problème de Jérusalem peut être résolu «uniquement dans le cadre d'un règlement global». Seules des négociations où seront présentes toutes les parties intéressées et où seront discutés tous les points en litige offriront suffisamment de marge de manœuvre et d'espoir pour une paix juste et durable.

Le Canada et l'ASEAN

Par A. Douglas Small

«L'Asie du Sud-Est a toujours été considérée comme l'une des régions les plus instables du globe. Pendant des siècles, elle a été la proie de luttes et de conflits, souvent déclenchés sans qu'elle le veuille par le choc de forces extérieures à elle. La guerre d'Indochine est le dernier en date des traumatismes qui ont marqué cette histoire et, même si elle est terminée aujourd'hui, beaucoup d'observateurs voient dans son lendemain l'apparition de nouvelles menaces à la stabilité de l'Asie du Sud-Est. . . » Tels étaient les premiers mots d'un discours mémorable sur l'ASEAN (*Association of South East Asian Nations*) et l'Asie du Sud-Est, prononcé le 4 octobre dernier par M. Datuk Hussein Onn, premier ministre de la Malaisie, devant l'*Asia Society* de New York.

Il ne fait aucun doute que la fin de la guerre d'Indochine en avril 1975, la réduction de la présence américaine en Asie du Sud-Est et la transformation consécutive de la situation politico-militaire dans la région ont constitué l'un des plus grands défis

qu'ait eu à relever l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est depuis sa fondation en 1967. Point n'est besoin de souscrire à la théorie des dominos — Hussein Onn, quant à lui, n'y croit certes pas — pour comprendre ce que signifie pour l'ASEAN l'émergence d'un Vietnam unifié, enorgueilli de ses succès militaires, et présentant le communisme comme le modèle d'organisation politique et sociale le mieux adapté aux besoins et aux aspirations des peuples du Sud-Est asiatique.

Coopération intensifiée

Les chefs d'État de l'ASEAN se sont penchés sur ce défi de taille au sommet de Bali, les 23 et 24 février 1976. Les décisions qu'ils y ont prises marquent un tournant décisif dans l'évolution de l'Association. Pressés par l'urgence de la situation, les États membres ont convenu de centraliser davantage leur organisation et de mettre en oeuvre dans les domaines politique, économique, social et culturel un vaste ensemble de mesures propres à intensifier la coopération entre eux. L'objectif premier était de créer un groupe régional d'États toujours plus autonomes et capables de collaborer en vue d'assurer la justice sociale et le bien-être économique à leurs populations et de faire régner la paix et la prospérité en Asie du Sud-Est sans l'intervention de puissances étrangères.

M. Small est le directeur des Affaires du Pacifique au ministère des Affaires extérieures. Il a été affecté à Bonn, Lagos, Kinshasa, Dar-es-Salaam et Londres. L'article ci-contre n'engage que l'auteur.